



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250707-2025JUILDEL25-DE



Date de la convocation : 1^{er} juillet 2025
Séance du Conseil Municipal : 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Luc SOULARD
Roger BRIAND donne pouvoir à Angélique RICHARD
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Lilian BOSSARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU sauf pour la délibération n°42
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Absent : Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32
31 à la délibération 42
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 32
31 à la délibération 42

Secrétaire de séance : Marie-Bernadette RIVIÈRE

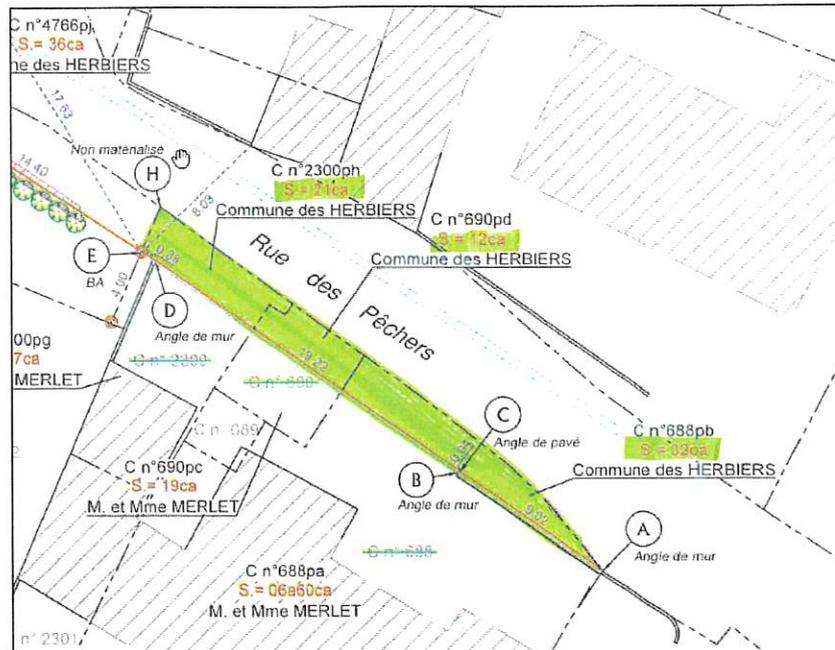
25. ACQUISITION DE PORTIONS DE PARCELLES SISES RUE DES PÊCHERS APPARTENANT À M. ET MME MARIE-BERNARD MERLET DANS LE CADRE D'UNE RÉGULARISATION FONCIÈRE

Lors d'un rendez-vous d'alignement rue des Pêcheurs le 9 décembre 2024, il a été constaté que la voirie avait été refaite en 2010 en partie sur des parcelles privées appartenant à plusieurs riverains.

Les parcelles concernées pour ce dossier sont cadastrées section C numéros 2300p pour 21 m², 690p pour 12 m² et 688p pour 32 m², soit une surface globale d'environ 65 m² (à définir par un géomètre).

Il convient donc de procéder à cette régularisation foncière avec M. et Mme Marie-Bernard MERLET moyennant le prix défini par les parties de 13€/ m², soit la somme globale de 845 €, les frais d'acte et les frais de géomètre étant à la charge de la ville.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette acquisition.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le budget principal 2025,
 Vu le courrier de la ville demandant de régulariser cette situation du 13 mai 2025,
 Vu l'accord écrit de M. et Mme Marie-Bernard MERLET courant mai,
 Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 24 juin 2025,
 Vu le rapport de Fabrice ABRAHAM,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide l'acquisition de portions de parcelles cadastrées section C numéros 2300p pour 21 m², 690p pour 12 m² et 688p pour 32 m², soit une surface d'environ 65 m² (à définir par un géomètre) appartenant à M. et Mme Marie-Bernard moyennant la somme globale de 845 €, les frais d'acte et les frais de géomètre étant à la charge de la ville,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Marie-Bernadette RIVIÈRE
 Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
 Christophe HOGARD
 Maire

Transmis en Préfecture le : 15 JUL. 2025
 Publié électroniquement le : 15 JUL. 2025